

## **COSMEVA**

# FLASH-INFO: CHSCT COMITE d'entreprise

# Délégués du personnel

Monsieur Gunaseelan, le cariste de GSF trés gravement blessé, est hospitalisé à l'hopital du Kremlin Bicêtre. Après une deuxième opération, le mardi 16, il est sorti du service de réanimation pour aller dans le service d'orthopédie. Sa vie va être longtemps ou définitivement empoisonnée par cet accident innacceptable.

Différentes enquêtes administratives sont en cours : police, DRIRE, inspection du travail et CARSAT. C'est la police qui a recueilli des informations sur le compacteur ayant explosé mais on ne pourra consulter le rapport d'enquête qu'après le passage devant le juge.

Il faut pourtant comprendre pour prévenir.

Personne ne conteste l'origine immédiate de l'explosion : la présence anormale de déchets dangereux dans le compacteur pour déchets banals.

Pour comprendre comment un tel mélange a pu se produire, les élus du CHSCT ont fait une première enquête sur la collecte des déchets à l'usine. Leur rapport est en salle de pause. Le constat est accablant : rien ou presque n'était organisé pour une organisation en sécurité de l'évacuation des déchets dangereux.

Puis, le CHSCT a appris que l'hypothèse la plus probable est que des aérosols pleins ont été mis à la poubelle pendant des déménagements de bureaux aux batiment 1 et 1bis, il y a deux semaines. La direction avait été mise au courant par la police dès le lundi de l'accident mais lors des deux réunions extraordinaires du CHSCT, elle n'en a pas parlé clairement. Le CHSCT a alors demandé à poursuivre l'enquête sur le déroulement de ce déménagement. Cela fera l'objet d'un second rapport.

La direction a réagi trés lentement car sa principale préoccupation est la production à moindre coût.

Dès le lendemain suivant l'explosion, le mardi, la direction semblait admettre qu'il fallait cesser tout compactage, par prévention, pour ne pas prendre le risque qu'il y ai de nouveaux mélanges de déchets dangereux dans les poubelles banales. En réalité, **le compactage n'a réellement cessé que le jeudi**, deux jours après, quand le CHSCT est intervenu.

Vu la situation, aucun moyen supplémentaire n'était prévu : sept jours après l'explosion, la collecte des déchets s'était encore largement dégradée avec, en particulier, une cour environnement saturée. C'est seulement après l'intervention de l'Inspecteur du travail et de la Carsat que des moyens ont été mis en place. Et encore, l'intérimaire embauché vide les bennes manuellement.

Le jeudi 18 septembre, GSF a décidé d'arrêter toute activité de collecte des déchets vu que rien n'est mis en place pour trier sérieusement.

Cette semaine enfin, après 15 jours, commence le déploiement des procédures de tri des déchets dangereux.

Quoi que fasse la direction, ne comptons pas seulement sur ce qu'elle va mettre en place. Protégeons-nous nous même. Même si la direction nous pousse toujours à tout accélerer pour sa production, le tri est un travail que l'on doit faire très soigneusement, pour notre sécurité à tous. Le soin de chacun dans le tri permet de ne pas mettre en danger un collègue.

Sur ce trés grave accident, le CHSCT va poursuivre son travail dans deux directions :

- comprendre les circonstances qui ont permis l'explosion, pour qu'un drame aussi inaceptable ne reste pas sans lendemain
- contrôler ce que met en place la direction pour pousser au maximum la logique de prévention.

#### **VIVINTER:**

Pour les couples salariés de COSMEVA, il est maintenant possible pour un des deux conjoints de ne plus adhérer à VIVINTER.

Notre lettre pour la responsable FAREVA des relations avec VIVINTER a été transmise. Nous demandons de consulter les comités d'entreprise des usines concernées lors du renouvellement du contrat avec VIVINTER, cela afin de pouvoir exprimer les demandes des salariés. D'autre part, nous demandons le bilan chiffré de VIVINTER au niveau de COSMEVA. Nous attendons la réponse.

Depuis le 1er juin 2014, un salarié quittant l'entreprise conserve pendant un an pour lui et ses ayants droits, gratuitement, le droit à l'assurance complémentaire santé VIVINTER, cela tant qu'il touche des indemnités chomage.

#### **COMPTES DE COSMEVA:**

La direction a présenté les comptes 2013. En 2012, le déficit officiel était de 2,2 millions. En 2013, il se monte à 2,4 millions, cela malgré toutes les mesures d'économie, c'est que l'activité a été faible. En 2014, la direction tablait sur un déficit de 1,4 millions avec une activité de l'ordre de 2013 et en réduisant encore les dépenses. Comme l'activité est plus forte que prévue, la direction espère même avoir un 2ème semestre à l'équilibre.

Pendant sa présentation, la direction insiste bien sur leur échec à contenir les dépenses de salaires et d'intérimaires. Ils voudraient encore plus économiser sur notre dos.

La remise invisible de chiffre d'affaire mensuelle vers FAREVACOLOR avait été soigneusement occultée lors des présentations des autres années jusqu'à ce que l'expert-comptable du comité détecte ce transfert d'argent de COSMEVA à FAREVACOLOR en début d'année. Quand le déficit de COSMEVA s'aggravait du fait de ce transfert, la direction n'en pipait pas un mot. Maintenant que le procédé est éventé et que le transfert n'existe plus (avec la fermeture de FAREVACOLOR), la direction souligne plusieurs fois que la disparition de cette remise améliore le résultat de l'usine.

#### **BDF ET AUTRES:**

Pour 2015, il est probable que Bourjeois augmente encore la quantité de mascara.

La direction parle de nouveau de la possibilité d'un contrat avec Beiersdorf. Si Beiersdorf signe un contrat pour garantir une certaine production, forcément en échange il lui faut une baisse des prix. Qui va payer ?

#### PARAINNAGE:

Pour le directeur, former un nouvel arrivant ne demande pas plus de travail. Selon lui, pendant que l'on forme un nouveau on ne fait pas tout son travail habituel. C'est noté.

#### **CONGES PAYES:**

La direction confirme qu'elle fait passer la continuité de la production avant tout. Les

réservations à l'avance, elle ne peut rien garantir. Elle s'engage oralement à fixer des règles claires, à prévoir le plus en avance possible les dates de dépôts et d'acceptation des congés. Ceci dit, pour la fin d'année, elle ne peut toujours pas confirmer les fermetures des vendredi.

## SUIVI DES REPOS COMPENSATEURS:

Nous avons demandé de pouvoir suivre le crédit et le débit des repos compensateurs (heures supplémentaires, habillage, travail de nuit) sur les feuille de congés consultables auprès des chefs d'équipe. Du bout des lèvres, la direction a admis pouvoir faire l'effort d'aménager ces feuilles de congés pour permettre le suivi.

Sur ces 2 derniers points et sur le décallage de la prime d'implication à juin et décembre, la direction prétend qu'on lui demande toujours des efforts à sens unique. Le directeur a eu une trés belle formule :

"c'est facile de demander toujours plus de travail quand on ne le fait pas soi même". Nous lui avons fait remarquer que c'est exactement ce que lui fait avec les salariés tous les jours.

Le 24 septembre 2014.